

## ENACTUS TUNISIE

*ETATS FINANCIERS AUX 31 DÉCEMBRE 2023  
ET RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES*

---

*Société d'Expertise Comptable*

*Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie*

*MF : 1592509/Z/A/M/000 – Tél : +216 70 692 578*

*A10- Deuxième Etage-Immeuble Esmiralda, lotissement Kobbî,*

*La Marsa Ouest - Tunis*

**SOMMAIRE**

**Rapport Général**

**Etats financiers de l'Association ENACTUS TUNISIE**

- Etat de la Situation Financière
- Etat des Produits et des Charges
- Etat de Flux de Trésorerie
- Notes aux états financiers

**Messieurs et Mesdames les adhérents de l'association  
ENACTUS TUNISIE**

## RAPPORT GENERAL

### **I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers**

#### **1. Opinion :**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier par votre Assemblée Générale Ordinaire du 09 mars 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'association ENACTUS TUNISIE qui comprennent l'état de la situation financière arrêté au 31 décembre 2023, l'état des produits et des charges et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des actifs nets positifs de 86.016 dinars y compris un excédent de l'exercice s'élevant à 4.012 dinars ;

A notre avis et sous réserve de l'incidence éventuelle du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association ENACTUS TUNISIE au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

#### **2. Fondement de l'opinion avec réserve :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de la déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec la réserve suivante :

Durant l'exercice 2023 et conformément à la charte des équipes de l'association d'ENACTUS TUNISIE de 2022-2023 et 2023-2024, des versements espèces correspondant à des droits de participation des membres des équipes ENACTUS relevant des institutions universitaires (20 dinars par membre) ont été effectués sur le compte bancaire de l'association. Ces versements sont en nombre de 47 opérations dont la valeur dépasse cinq cents (500) dinars avec un maximum de 2 160 dinars pour un montant total de 43 039 dinars. Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 38 du Décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations.

### **3. Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le Bureau exécutif est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction et les Responsables de la gouvernance qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction et les Responsables de la gouvernance a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe Bureau exécutif de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

### **4. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont

considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Bureau Exécutif de l'association, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Bureau Exécutif de l'association du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables du Bureau Exécutif de l'association notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des normes professionnelles en vigueur, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à l'association.

Sur la base de notre examen, nous avons identifié de déficiences moyennes à importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

### **2. Autres obligations légales et règlementaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas de remarques particulières liées au respect des autres obligations légales et règlementaires.

**Bessem JEDDOU**

**Tunis, 02 mai 2024**



**ETATS FINANCIERS ARRETES  
AU 31 DECEMBRE 2023**

**ENACTUS TUNISIE**

Les berges du Lac 1

**Etat de la situation Financière**

Exercice Clos le 31 Décembre 2023

Chiffre exprimé en Dinars Tunisiens

Actifs	Notes	Année N	Année N-1
		2023	2022
AC 1 - Liquidités et Equivalents de Liquidités	6.1	36 329	56 686
AC 2- Placements et autres Actifs Financiers		-	-
AC 3 - Autres Actifs Courants	6.2	73 917	1 000
AC 4 - Créances et comptes Rattachés		-	-
AC 5 - Stocks de fournitures et autres Approvisionnements		-	-
AC 6 - Autres Actifs non Courants		-	-
AC 7 - Immobilisations Financières	6.3	3 400	3 400
AC 8 - Immobilisations Corporelles	6.4	25 043	30 640
AC 9 - Immobilisations Incorporelles			
<b>Total des Actifs</b>		<b>138 690</b>	<b>91 726</b>
<b>Passifs et Actifs Nets</b>			
PA 1 - Concours Bancaires et Autres Passifs Financiers		-	-
PA 2 - Autres Passifs Courants	6.5	3 506	2 638
PA 3 - Fournisseurs et comptes Rattachés	6.6	49 167	7 084
PA 4 - Provisions		-	-
PA 5 - Apports Reportés		-	-
PA 6 - Autres Passifs non Courants		-	-
PA 7 - Emprunts		-	-
<b>Total des Passifs</b>		<b>52 673</b>	<b>9 721</b>
AN 1 - Dotations			
AN 2 - Apports Affectés à des Immobilisations		-	-
AN 3 - Subventions d'Investissement		-	-
AN 4 - Autres Actifs Nets		-	-
AN 5 - Réserves		-	-
AN 6 - Excédents ou Déficits Reportés		82 005	174 648
AN 7 - Excédent ou Déficit de l'Exercice		4 012	92 643
<b>Total des Actifs Nets</b>	<b>6.7</b>	<b>86 016</b>	<b>82 005</b>
<b>Total des Passifs et Actifs Nets</b>		<b>138 690</b>	<b>91 726</b>



**ENACTUS TUNISIE**

Les berges du Lac 1

**Etats des Produits et des Charges**

Période allant du 01 Janvier au 31 Décembre 2023

Chiffre exprimé en Dinars Tunisiens

	Notes	Année N	Année N-1
		2023	2022
<b>Produits</b>			
PR 1 - Cotisations des Adhérents		-	-
PR 2 - Revenus des Activités et Manifestations		-	-
PR 3 - Subventions de Fonctionnement		-	-
PR 4 - Apports non Monétaires		-	-
PR 5 - Autres Apports		-	-
PR 6 - Dons et Subventions reçues	<b>7.1</b>	745 290	549 260
PR 7 - Quote-part des Subventions et apports Inscrit aux Produits de l'Exercice			
PR 8 - Autres Gains		11 212	710
<b>Total des Produits</b>		<b>756 502</b>	<b>549 970</b>
<b>Charges</b>			
CH 1 - Achats Consommés et fournitures et Approvisionnements		4 238	3 914
CH 2 - Charges de Personnel		-	850
CH 3 - Dotations aux Amortissements et aux Provisionnements		5 597	5 481
CH 4 - Autres Charges Courantes	<b>7.2</b>	734 000	627 090
CH 5 - Charges Financières Nettes		7	-
CH 6 - Autres Pertes		8 648	5 187
<b>Total des Charges</b>		<b>752 491</b>	<b>642 522</b>
<b>Excédents (Déficit) des Produits sur les Charges de l'Exercice</b>		<b>4 012</b>	<b>- 92 552</b>

## ENACTUS TUNISIE

### Les berges du Lac 1

Période allant du 1 janvier au 31 Décembre 2023

Chiffre exprimé en Dinars Tunisiens

	Notes	Année N	Année N-1
		2023	2022
<b>Flux de Trésorerie liés aux Activités Courantes</b>			
F1 - Encaissement des Cotisations des Adhérents			
F2 - Encaissement des Revenus des Activités et Manifestations			
F3 - Encaissement des Subventions de Fonctionnement			
F4 - Encaissement d'Autres Revenus et Apports		755 540	549 271
F5 - Décaissement des Sommes versées aux Fournisseurs	-	735 073	-
F6 - Décaissement des Rémunérations Verées au Personnel			
F7 - Autres Décaissement des Activités Courants	-	40 824	-
<b>Flux de Trésorerie Provenant des (Affectés aux) Activités Courantes</b>	-	<b>20 357</b>	-
<b>Flux de Trésorerie liés aux Activités d'Investissement</b>			
F8 - Décaissement sur Acquisition d'Immobilisations Incorporelles et Corporelles			
F9 - Encaissement sur Cession d'Immobilisations Incorporelles et Corporelles			
F10 - Décaissement sur Acquisition d'Immobilisations Financières			
F11 - Encaissement sur Cession d'Immobilisations Financières			
<b>Flux de Trésorerie Provenant des (Affectés aux) Activités d'Investissement</b>		-	-
<b>Flux de Trésorerie liés aux Activités de Financement</b>			
F12 - Encaissement des Dotations			
F13 - Encaissement des Subventions d'Investissement			
F14 - Encaissement des Apports Affectés à des Immobilisations			
F15 - Encaissement Provenant des Emprunts			
F16 - Décaissement Suite au Remboursement d'Emprunts (Principal et Intérêt)			
<b>Flux de Trésorerie Provenant des (Affectés aux) Activités de Financement</b>		-	-
Variation de Trésorerie	-	20 357	-
Trésorerie au Début de l'Exercice		56 686	154 494
<b>Trésorerie à la Clôture de l'Exercice</b>		<b>36 329</b>	<b>56 686</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**Exercice arrêté au 31 décembre 2023**

**Montants exprimés en Dinar Tunisien**

### **1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ENACTUS TUNISIE**

L'association ENACTUS TUNISIE est une association de droit tunisien créée en 2016 sous l'égide du décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations avec N° de reçu : RR 104639 689 TN du 23 février 2016 et la référence 2015R00785APSF1.

### **2. NOTE CONFIRMANT LE RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES**

Les états financiers sont préparés, par application des dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises, et conformément aux principes et méthodes comptables tels que définis par le décret 96-2459 du 30 Décembre 1996 portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

### **3. EXERCICE COMPTABLE**

L'exercice comptable de l'association ENACTUS TUNISIE s'étend sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

### **4. MONNAIE DE COMPTABILISATION**

Les états financiers présentés sont exprimés en Dinar Tunisien.

### **5. NOTE SUR LES BASES DE MESURE ET LES PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES**

*Les principes comptables pertinents appliqués :*

L'élaboration des états financiers a été faite dans le respect des principes comptables et en conformité avec les hypothèses et conventions prévues par le cadre conceptuel notamment :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation
- L'hypothèse de la comptabilité d'engagement
- La convention de l'entité
- La convention de l'unité monétaire
- La convention de la périodicité
- La convention du coût historique
- La convention de rattachement des charges aux produits

- La convention de réalisation de revenu
- La convention de la permanence des méthodes
- La convention de l'information complète
- La convention de l'objectivité
- La convention de prudence
- La convention de l'importance relative
- La convention de la prééminence du fond sur la forme

Les bases de mesure utilisées pour l'élaboration des états financiers :

***Les produits d'exploitation***

Les produits de l'exploitation comportent les dons et subventions reçues.

***Les charges d'exploitation***

Les charges d'exploitation sont affectées suivant le programme d'intervention de l'association.

## 6. NOTES SUR L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE

### ACTIFS :

#### 6.1 Liquidités et équivalents de liquidité :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Banques et Etablissements de crédit	36 329	56 686
<b>Total</b>	<b><u>36 329</u></b>	<b><u>56 686</u></b>

#### 6.2 Autres actifs courants :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	Créances			Provisions cumulées au 31/12/2023	Valeur Comptable Nette au 31/12/2023
	Valeur Brute au 31/12/2022	Mouvement de l'exercice	Valeur Brute au 31/12/2023		
Adhérents	-	-	-	-	-
Report de TVA	-	72 847	72 847	-	72 847
Autres créances	1 000	70	1 070	-	1 070
<b>Total Général</b>	<b>1 000</b>	<b>72 917</b>	<b>73 917</b>	<b>-</b>	<b>73 917</b>

#### 6.3 Immobilisations financières :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	Immobilisations			Provisions cumulées au 31/12/2023	Valeur Comptable Nette au 31/12/2023
	Valeur Brute au 31/12/2022	Mouvement de l'exercice	Valeur Brute au 31/12/2023		
Caution sur loyer	3 400	-	3 400	-	3 400
<b>Total Général</b>	<b>3 400</b>	<b>-</b>	<b>3 400</b>	<b>-</b>	<b>3 400</b>

## 6.4 Immobilisations corporelles :

Le tableau de variation des immobilisations et des amortissements se détaille comme suit :

Désignation	Immobilisations			Amortissements			Valeur Comptable Net (VCN) au
	Valeur Bruts au 31/12/N-1	Acquisitions de l'année N	Valeur Bruts au 31/12/N	Amort. Au 31/12/N-1	Dotation de l'année N	Amort. Cumulé au 31/12/N	
	31/12/2022	2023	31/12/2023	31/12/2022	2023	31/12/2023	31/12/2023
Concession de Marques	-	-	-	-	-	-	-
Logiciels			-			-	-
Autres Immobilisations Incorporelles			-			-	-
<b>Sous Total (1)</b>	-	-	-	-	-	-	-
Terrains			-			-	-
Constructions	-		-			-	-
Aménagements Agencements & Installations			-			-	-
Matériel de Transport			-			-	-
Autres Immobilisations Corporelles	36 821	-	36 821	6 181	5 597	11 778	25 043
<b>Sous Total (2)</b>	<b>36 821</b>	-	<b>36 821</b>	<b>6 181</b>	<b>5 597</b>	<b>11 778</b>	<b>25 043</b>
Immobilisations Incorporelles en Cours	-		-			-	-
Immobilisations Corporelles en Cours			-			-	-
<b>Sous Total (3)</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Général (1 + 2 + 3)</b>	<b>36 821</b>	-	<b>36 821</b>	<b>6 181</b>	<b>5 597</b>	<b>11 778</b>	<b>25 043</b>

## PASSIFS & ACTIFS NETS :

### **6.5 Passifs :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	Dettes		
	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022	Variation
Etat et Comptes Rattachés	3 281	2 473	808
Créditeurs Divers	15	15	-
Autres Dettes	210	150	60
<b>Total Général</b>	<b>3 506</b>	<b>2 638</b>	<b>868</b>

### **6.6 Fournisseurs et comptes rattachés :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	Dettes	
	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
CAP EVENTS	49 256	571
X PRIME ADVERTISING	-	11 212
MANEL YATOUJI	150	150
WISSEM	-	-4 611
GRAFIPUB	- 239	-239
Total Général	49 167	7 084

### **6.7 Actifs Nets :**

Le tableau de mouvements des actifs nets se détaille comme suit :

	Dotations	Autres Apports affectés	Réserves	Excédents reportés	Bénéfice de l'exercice	Total Général
<b>Solde au 31/12/2022</b>	-	-	-	174 648	-92 643	<b>82 005</b>
Affectation de l'exercice précédent	-	-	-	-92 643	-92 643	-
Autres apports affectés	-	-	-	-	-	-
Bénéfice de l'exercice	-	-	-	-	4 012	<b>4 012</b>
<b>Solde au 31/12/2023</b>	-	-	-	<b>82 005</b>	<b>4 012</b>	<b>86 016</b>

## 7. NOTES SUR L'ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES

### 7.1 Autres apports :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Droit de participation des équipes	84 759	-
Subventions reçues	660 531	549 260
<b>Total</b>	<u>745 290</u>	<u>549 260</u>

Les subventions reçues en 2023 se détaillent comme suit :

Libellé	Montant
Enactus Tunisie-CITI Funds Programme Impact Work	74 450
INTERNATIONAL LABOUR ORGANISATION-Partenariat Jeunesse - Limit'ESS - OIT	73 000
MOTIF EWC PRIZE	71 211
TUNISIE TELECOM	60 000
ATTIJARIE BANK	52 050
Enactus Germany	43 913
Cash Prize EWC 2022 2ème tranche	38 103
SAFRAN ELECTRICAL AND POWER	35 000
SODEXO	30 000
Enactus Tunisia Cash Prize 2022	29 816
COSPE COOPERAZIONE	22 152
Meninholding	20 000
One to One	15 000
BEVERAGE SERVICE /COCA COLA	15 220
COSPE COOPERAZIONE PER LO SVILU	11 215
YKH Holding	10 000
GAT ASSURANCE	10 000
Groupe El Badr	10 000
MAGIC LIFE	10 000
STE Tunisienne de Pansement	5 000
STE GOURMANDISE	4 500
ASSAD+STE TN NOUR+STE IMPACT NUTRIT	3 000
Cape Bank	3 000
Comptoir tunisien des papiers + BCT	3 000
Sotuchoc	2 000
COTUGRAIN	1 500
ESPRIT SCHOOL OF BUSINESS	1 500
international Lingerie + Sté Yasmine	1 000
STE ESHMOUN	1 000
Aramys Distribution	750
World Wide Study	750
GOURMANDISE	500
BIAT ASSURANCE	500
STE CIVILE DE PROM AGRICOLE PROMA	500
WAICARE	500
Amamou Alia Chocoland Junior	400
<b>Total</b>	<b>660 531</b>



## 7.2 Autres charges courantes :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Locations	22 784	20 481
Entretien et réparation	2 600	1 491
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	254 458	266 312
Evénements, dons et publicités	261 203	228 487
Déplacements, missions et réceptions	189 291	106 788
Télécommunications	1 500	1 200
Commissions bancaires	744	950
Impôts et taxes	1 420	1 381
<b>Total</b>	<b><u>734 000</u></b>	<b><u>627 090</u></b>